Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 5 Octobre 2020

<u>Présents</u>: HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, DURAZ Sébastien, MICHEL Stéphanie, DAVID Éric, SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle, CHARPIN Frédéric.

Absents: Néant.

- Décide, à l'unanimité, d'accepter la demande du projectionniste qui consiste à passer à un emploi saisonnier avec un contrat renégocié.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de la Société Colas pour les travaux de voirie communale 2020, secteur de la Chal pour un montant de 4 180 .00 € HT soit 5 016.00 € TTC.

- Décide d'élire Madame MICHEL Stéphanie, déléguée élue, de la commission de contrôle des listes électorales pour la commune de St Jean d'Arves.

- Décide, à l'unanimité, de surseoir à la délibération de fiscalité directe locale.

- Décide, à l'unanimité, de valider l'offre de service d'AGATE Territoires concernant la mise à jour de l'inventaire pour un montant de 4 808.00 HT soit 5 769.60 € TTC.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de Monsieur Bizel-Bizellot Sébastien pour une sculpture en mélèze d'une vache. Le montant de ce devis s'élève à 2 500.00 € TTC.

- Décide, à 3 abstentions et 8 voix pour, de créer un poste de policier municipal à compter du 15 décembre 2020 pour un emploi annualisé.

- Décide, à l'unanimité, de prendre en charge :

* le remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial.

- * le remboursement des frais de déplacement et de séjour des élus municipaux dans l'exercice habituel du mandat.
- * le remboursement des indemnités pour des frais de représentation.

- Approuve, à l'unanimité, le projet de mise en sauvegarde de tronçons ciblés de voirie communale en situation de grave détérioration avant l'hiver 2020-2021 et aux fins de pouvoir y assurer un déneigement plus efficace ; Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 47 274.50 € HT ; Demande au Département une subvention, la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune ; Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L 5211-20 du CGCT.

Vu les statuts du SIVU touristique de l'Ouillon en vigueur (arrêté préfectoral du 19 novembre 2019)

Vu le courrier de Monsieur Karim GHABRID, Président du SIVU touristique de l'Ouillon,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU touristique de l'Ouillon en date du 21 septembre 2020,

Vu le projet de statuts modifiés du SIVU touristique de l'Ouillon

Vu l'exposé de Madame le Maire

Approuve la modification des statuts du SIVU touristique de l'Ouillon telle que présentée.

Questions diverses:

- Information concernant la centrale hydroélectrique de Valfroide.
- Demande de location salle aux Chambons pour une praticienne en massages.
- Demande de location de la salle polyvalente à partir du mois de janvier 2020 pour des cours de pilates.
- Candidatures poste adjoint technique.
- Invitation à la Conférence Sociale Territoriale de Maurienne le 7 octobre 2020.
- Réunion pour l'implantation de CSE sur la commune avec le SIRTOMM le 9 octobre 2020.
- Commande de sacs poubelles auprès du SIRTOMM.
- Validation de l'offre d'emploi d'Adjoint Administratif.
- Réponse de Madame Ecoiffier pour le câble du Villard.
- Assurance SMACL pour le DAB. Point à mettre à jour au prochain conseil municipal
- Donne un avis favorable concernant l'arrêté préfectoral relatif à la réserve en eau.
- Achat d'un engin communal pour le déneigement.
- Information taxe de séjour.